



Nous vous rappelons que le certificat médical n'est pas obligatoire si :

- Vous en avez fourni un de non contre-indication à la pratique du Judo / Taïso en compétition datant de moins de 3 ans.
- Si vous répondez « Non » à l'ensemble du questionnaire fourni avec le dossier d'inscription.

**NB : Pour les judokas possédant un passeport sportif merci de le transmettre aux enseignants lors de votre inscription.**

**Bonnes vacances !**

---

**Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique du Judo-Taïso.**

Saison Sportive 2018 / 2019

Je soussigne Docteur : \_\_\_\_\_

Certifie que M., Mme, Mlle : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Ne présente aucune contre indication, à la pratique du Judo / Taïso en compétition.

Le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature et cachet professionnel :